

SEMAINE DU LUNDI 4 AVRIL AU DIMANCHE 10 AVRIL 2016

Les centres de femmes du Québec dénoncent l'impact de l'austérité

La Presse, 4/3/2016, Cyberpresse (#réf : 7174)

Presse canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Femmes

Mots-clés : Centre de femmes, Austérité, Action communautaire

De nombreuses citoyennes de la province ont vu leur vie quotidienne devenir un véritable casse-tête en raison des mesures d'austérité ayant été imposées par le gouvernement, indique un rapport présenté par L'R des centres de femmes du Québec. Valérie Gilker Létourneau, une des coordonnatrices, a traité entre autres de la réalité de plusieurs femmes d'âge moyen qui doivent composer à la fois avec une diminution de l'accès aux services de garde et avec une accessibilité de plus en plus limitée à l'accompagnement offert aux personnes vulnérables. D'un point de vue global, ces politiques font subir aux femmes un préjudice, elles les limitent dans leur liberté », a-t-elle déploré. À son avis, il faudra que le gouvernement provincial opère tout un virage s'il veut redresser la barre. « Il devra (désormais) prendre en considération les caractéristiques spécifiques des femmes avant de planifier ses actions », a mentionné Mme Gilker Létourneau. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/201604/03/01-4967148-les-centres-de-femmes-du-quebec-denoncent-limpact-de-lausterite.php>.

Les médecins se défendent de « vider » les CLSC de leurs travailleurs sociaux

Le Devoir, 4/5/2016, A4 (#réf : 7172)

Amélie Daoust-Boisvert

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : CLSC, Travailleurs sociaux, GMF

Le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), le Dr Louis Godin, affirme que les groupes de médecine de famille ne vident pas les CLSC de leurs travailleurs sociaux et autres professionnels. Il explique que les groupes de médecine de famille (GMF) auraient en priorité intégré davantage d'infirmières. « C'était notre demande principale, parce que c'est avec elles qu'on a le plus d'expérience. Tous les GMF auraient pris davantage d'infirmières », explique-t-il. Mais, avec le nouveau mode d'attribution, la moitié du personnel octroyé aux GMF sera

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 4 avril au 10 avril

infirmier. Un autre quart sera composé de travailleurs sociaux et un dernier quart d'autres professionnels. Les travailleurs sociaux doivent venir appuyer les médecins de famille en santé mentale. Les médecins auraient apprécié l'octroi de psychologues, mais le MSSS a plutôt privilégié les travailleurs sociaux. Dans tout ce débat, le Dr Godin aimerait qu'on réalise que « les patients, ils sont dans les GMF. On rapproche les services des gens ». Le président de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux, Claude Leblond, reconnaît que les GMF ont des besoins. Mais il aurait voulu que les ressources soient ajoutées, et non pas transférées. « Je crains que tout un pan de la population n'ait plus accès aux services sociaux », déplore-t-il. En entrevue avec Le Devoir la semaine dernière, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, s'est bien défendu de démanteler les CLSC. Le MSSS indique que moins de 5 % des travailleurs sociaux du réseau sont touchés par ce mouvement de personnel. « Un GMF même interdisciplinaire ne peut pas tout faire, a expliqué le ministre. Les CLSC ne peuvent pas disparaître. Ils ont développé un créneau très utile qui doit toutefois être intégré [au reste du réseau]. » Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/467302/les-medecins-se-defendent-de-vider-les-clsc-de-leurs-travailleurs-sociaux?>

Québec s'intéresse aux régimes de retraite à deux vitesses

Radio-Canada, 4/5/2016, <http://ici.radio-canada.ca/> (#réf : 7173)

Presse canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Aînés

Mots-clés : Marché du travail, Retraite, Discrimination

Lundi, la FTQ et son Syndicat des métallos ont manifesté au centre-ville de Montréal contre cette tendance, qui a pris beaucoup d'importance au cours des dernières années, soit celle de remplacer un régime de retraite à prestations déterminées par un régime de retraite à cotisations déterminées pour les employés d'une entreprise embauchés après une date donnée. Ces syndicats affirment qu'il s'agit là d'une forme de discrimination fondée sur la date d'embauche La FTQ veut que la Loi sur les normes du travail soit élargie afin d'inclure cette question des régimes de retraite à deux vitesses. À l'heure actuelle, la Loi sur les normes interdit d'offrir « une condition de travail moins avantageuse que celle accordée à d'autres salariés qui effectuent les mêmes tâches dans le même établissement » en fonction de la date d'embauche. Mais la loi ne fait pas référence spécifiquement aux régimes de retraite. Au cabinet de la ministre du Travail, Dominique Vien, on indiquait mardi que le ministère va nommer « au cours des prochains jours » les membres du comité consultatif sur les normes du travail. Or, la question des régimes de retraite et de la Loi sur les normes figurera à l'ordre du jour, a indiqué son attaché de presse. Lien : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2016/04/05/004-regimes-retraite-deux-vitesses-revision-legislation-quebec-ftq.shtml>.

Femmes autochtones – Le mandat du SPVM élargi à tout le territoire québécois

Le Devoir, 4/6/2016, A5 (#réf : 7176)

Stéphanie Marin

Longueur : Moyen; Catégorie : Femmes autochtones

Mots-clés : Agressions sexuelles, Sûreté du Québec, École nationale de police

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pourra désormais enquêter sur toutes les plaintes criminelles de femmes autochtones contre tous les corps policiers du Québec, partout dans la province, a annoncé le gouvernement québécois mardi. L'automne dernier, un reportage troublant de Radio-Canada avait mis en lumière des allégations graves d'agressions sexuelles et d'abus de pouvoir qui auraient été commis par des policiers de la Sûreté du Québec (SQ) contre des femmes autochtones à Val-d'Or. Québec avait mandaté le SPVM pour mener l'enquête sur la SQ. Mardi, le gouvernement québécois a annoncé qu'il élargit le mandat du SPVM en lui donnant tout le territoire du Québec et les agents de tous les corps policiers, si ceux-ci sont accusés de gestes inadmissibles de nature criminelle envers les femmes autochtones. De plus, toutes les enquêtes actuellement menées par la Sûreté du Québec (SQ) à ce sujet seront transférées au SPVM — sauf lorsque le SPVM est visé, évidemment, a fait savoir en conférence de presse le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux. Québec ajoute aussi une ressource pour les femmes autochtones qui veulent dénoncer des policiers : une nouvelle ligne téléphonique sera à leur disposition. Elle sera gérée par l'organisme Services parajudiciaires autochtones du Québec, qui reçoit aussi pour mandat de les accompagner dans leur processus de dénonciation auprès du SPVM. Une ligne téléphonique existait déjà pour elles auprès du SPVM, mais cette « seconde porte d'entrée » peut être nécessaire pour celles qui hésitent à dénoncer un policier à un autre policier, reconnaît M. Coiteux. Il dit vouloir que les femmes « puissent être en confiance et qu'elles n'hésitent pas à porter plainte ». Le gouvernement dit avoir aussi l'intention de bonifier la formation offerte aux policiers à l'École nationale de police du Québec afin que ces derniers soient davantage informés et mieux outillés lorsqu'ils sont appelés à interagir avec les membres des communautés autochtones, particulièrement les femmes.

Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/justice/467335/femmes-autochtones-quebec-elargit-le-mandat-du-spvm-a-toute-la-province>.

Commissions scolaires – La réforme pourrait être repoussée

Le Devoir, 4/7/2016, A4 (#réf : 7175)

Philippe Orfali

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Commissions scolaires, Élections scolaires, Projet de loi 86

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 4 avril au 10 avril

La réforme tant attendue des commissions scolaires pourrait finalement être repoussée au-delà de la prochaine rentrée, a laissé entendre mercredi le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, alors que prenaient fin à Québec les audiences liées à l'étude du projet de loi 86. M. Proulx veut maintenant prendre le temps de bien digérer les nombreux témoignages avant d'aller de l'avant. « Il y a un travail de réflexion à faire, a-t-il dit. On a entendu 60 groupes et 90 mémoires ont été déposés. Il va y avoir un certain délai [nécessaire] pour réfléchir. » Au sujet de l'échéancier, il ajoute : « je n'ai pas mis de délai à mon agenda. Je ne suis pas conditionné par le temps [mais] par la qualité du travail qu'on veut faire et par la réussite des élèves ». Une ouverture que salue la Fédération des commissions scolaires (FCSQ), qui fut l'un des derniers groupes à s'exprimer à ce sujet devant les parlementaires. La présidente Josée Bouchard s'est en outre dite « agréablement surprise » du changement de ton depuis l'arrivée de M. Proulx à l'éducation. « J'ai senti l'écoute, l'appréciation de notre expertise terrain. Le ministre est de plus en plus ouvert. » De son côté, la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), qui comparaisait également mercredi, se dit pour le projet de loi 86, estimant que le modèle actuel ne peut perdurer. Un sondage mené par la FCPQ révélerait que « plus de 80 % des comités de parents sont pour le projet de loi 86 », selon la présidente Corinne Payne. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/education/467534/commissions-scolaires-la-reforme-pourrait-etre-repoussee>.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*